

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°7
2 février 2012

- | | |
|--|------|
| - Décision du 1 ^{er} février 2012 portant délégation de signature de M. LASFARGUES à ses collaborateurs | P 2 |
| DIR Saône-Rhône-Méditerranée | |
| - Décisions du 1 ^{er} février 2012 portant délégation de signature (ordonnateurs secondaires, ordre général, marchés, chômages et horaires) | P 18 |
| DIR Nord-Est | |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION **portant délégation de signature**

Le Chef du Service de la Navigation Rhône Saône, Directeur Interrégional de Saône-Rhône-Méditerranée de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ,

- Vu le code de justice administrative
- Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le code des transports,
- Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
- Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
- Vu le décret n°60-1441 du 26 Décembre 1960 modifié puis complété par le décret n°2008-1321 du 16 décembre 2008
- Vu le décret n °62-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique;
- Vu le décret n °91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes instituées au profit de Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 (n° 90-1168 du 29 décembre 1990);
- Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 modifiée le 13 mai 2009 et le 3 août 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France désignant des ordonnateurs secondaires;
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 nommant M. Frédéric LASFARGUES, Directeur par intérim du Service Navigation Rhône Saône à compter du 1er Février 2012-
- Vu l'organisation du service ;
- SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France;

DECIDE :

TITRE I

Article 1:

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009 , modifiée les 13 mai 2009 et 3 août 2009, délégation de signature est donnée à

- ◆ Monsieur François WOLF, Directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense

Article 2 :

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par le directeur général de VNF , dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exception des points 3, 4 et 5 concernant les marchés, délégation de signature est donnée à

- ◆ Monsieur Dominique LARROQUE, secrétaire général
- ◆ Monsieur Nicolas CHARTRE, Chef de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau
- ◆ Monsieur Philippe PULICANI, chef de l'Arrondissement Aménagement, Entretien, Exploitation
- ◆ Monsieur Eric BOURLES, chef du service Eau Risques Environnement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHARTRE, et à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée n'excédant par 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares , délégation de signature est donnée à

- ◆ Monsieur Sylvain ROBICHON, adjoint au Chef de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau

Article 4 : Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service), et en cas d'urgence: agir en justice, déposer plainte -(point 8 de la délégation de pouvoir), délégation est donnée à

- ◆ Madame Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques -Arrondissement Développement Voie d'Eau

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Nicolas CHARTRE, pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée inférieure ou égale à 18 ans, d'une superficie inférieure à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année inférieur à 8 000€, délégation de signature est donnée à

- ◆ Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Nicolas CHARTRE , **pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée inférieure à 11 ans, d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année inférieure à 3 000€**, délégation de signature est donnée à

- ◆ Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-2,

Article 7 : **A l'effet d'accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 modifié, susvisé,** délégation de signature est donnée :

- Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-3, *dans le cadre de leurs attributions et compétences.*

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Nicolas CHARTRE , **à l'effet de passer tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,** délégation de signature est donnée à

- ◆ Frédérique VILLIERS, responsable de l'unité Etudes Générale et Tourisme au sein de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau pour ce qui concerne le tourisme
- ◆ Rachid BIOUD, responsable de l'unité Etudes Transport et Prospectives au sein de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau pour ce qui concerne le transport
- ◆ Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-3

TITRE II

points 3, 4 et 5 de la délégation de pouvoir

Article 1^{er} - **Délégation de signature est donnée à :**

M. François WOLF, directeur des entités territoriales
M. Dominique LARROQUE, secrétaire général

À l'effet de signer en mon nom toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, et d'exécuter dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2 - **Délégation de signature est donnée :**

Aux chefs de services désignés dans le tableau annexe II-2

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ Les propositions d'engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 3- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité et chefs de subdivision désignés dans le tableau annexe II-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 €HT.

Article 4- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe II-4,

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 5- Délégation de signature est donnée :

Sur proposition des chefs d'unité et des chefs de subdivision à leurs collaborateurs dans le respect du programme d'achat et des règles relatives à la comptabilité et à la commande publiques,

5-1) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-1.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000€HT,
- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité et des chefs de subdivision, cette délégation est portée à 50 000 €HT.

5-2) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-2.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 15 000€HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,

5-3) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 1 000 €HT,

Article 6 – Délégation de signature est donnée :

A Mme Chantal GUARRACINO, responsable du CRCE, à l'effet :

-d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

-de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- ◆ Les engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
- ◆ Les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUARRACINO , délégation est donnée à :

Mme Roselyne BATTEUX – chef du Bureau Administratif du Secrétariat Général

ou M. Jean-Marc ROUVIERE.-chef du bureau conseil de gestion, programmation

Article 7 : Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision prendra effet à compter de sa parution au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LYON le

**Le Chef du Service Navigation Rhône-Saône, par intérim
Directeur Interrégional de SAONE RHONE MEDITERRANNEE
de Voies Navigables de France**

Frédéric LASFARGUES

TITRE I

ANNEXE I-1

Nom	Fonction
Sylvain ROBICHON	Adjoint au chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
N	Adjoint au chef de service Eau, Risques et Environnement

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE I

ANNEXE I-2

Liste des chefs de subdivisions , adjoints et chef d'agence

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Marc BAILLY	Chef de l'agence de St Jean de Losne
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE I

ANNEXE I-3

Liste des chefs de subdivisions et adjoints

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray,
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

**Délégation pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de représentation du pouvoir adjudicateur**

TITRE II

ANNEXE II-2

Liste des chefs de service délégués à l'article 2

Nom	Fonction
Nicolas CHARTRE	Chef de l'arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylvain ROBICHON	Adjoint au chef de l'arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Philippe PULICANI	Chef de l'arrondissement Entretien-Exploitation
Éric BOURLES	Chef du service Eau, Risques et Environnement
N	Adjoint au chef du service Eau, Risques et Environnement

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-3

Liste des chefs d'unités et des chefs de subdivisions délégués à l'article 3

Nom	Fonction
Marc BAILLY	Chef de l'agence de Saint-Jean-de-Losne
Frédéric COURTES	Chef de la cellule Entretien-Exploitation de l'AEE
Jean-Marc TAVERNIER	Chef de la cellule Qualité, Prospective et Gestion
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au Chef de la cellule Gestion de l'AEE
Christophe BRUNEL	Chef du bureau d'Études de Lyon
Delphine LEDUC	Chef de la Cellule Environnement
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation du SG
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux du SG
Eric POIRSON	Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG Chef du bureau Formation, par interim
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Hygiène-Sécurité du SG
Michèle KHAIRY	Chef du bureau administratif ADVE
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-4

Liste des chefs d'unités comptables et des chefs d'unités délégués à l'article 4

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim	Grands Travaux
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole	Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray Interim subdivision Vallée du Doubs	Gray et Port-sur-Saône
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon	Lyon et Rhône et Alpes
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes	Lyon et Rhône et Alpes
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon	Mâcon
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port sur Saône	Port sur Saône
Michèle KHAIRY	Chef du bureau administratif ADVE	ADVE
Jean-Marc TAVERNIER	Chef de la Cellule Qualité, Prospective et Gestion	AE2
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au Chef de la cellule Gestion de l'AEE	AE2
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux du SG	Moyens Généraux
Eric POIRSON	Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG Chef du bureau formation par intérim	Bureau du Personnel et des Salaires

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-1

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et chefs de subdivision, délégués à l'article 5-1

Nom	Fonction
Mathias PIBAROT	Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
Jérôme QUITTARD	Adjoint au subdivisionnaire de Grands Travaux
François PEREZ	Adjoint au chef du bureau technique du Pôle méditerranée
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au subdivisionnaire de Dole
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Didier FILLIOT	Adjoint au subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du Bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjoint au chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et chefs de subdivision, délégués à l'article 5-2

Nom	Fonction
Secrétariat général - Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Contrôleur au chef du bureau Sécurité-Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Grands Travaux	
N	Contrôleur territorial
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Responsable Travaux sur le linéaire
Michel BLONDEL	Responsable Études et Commission de Surveillance
Jocelyn ROYER	Responsable Exploitation Entretien Travaux
Sébastien COLLARD	Responsable Développement Sécurité et Travaux
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation Entretien
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Travaux neufs
	Responsable Travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du CE de Palavas
Guilhem LAFON	Responsable Parc
Gérard OLOMBEL	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable Exploitation Entretien
Roland PERIA	Responsable Travaux neufs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et chefs de subdivision, délégués à l'article 5-2

Nom	Fonction
Subdivision de Lyon	
Christian AMIEZ	Responsable polyvalent
Thierry SADONNET	Responsable polyvalent
Subdivision de Mâcon	
Patrick MARGUIN	Responsable Balisage, Dragages, Matériels
Noël CORGET	Responsable Entretien berges, Police de la pêche
André CLERC	Responsable Entretien Ouvrages
Serge SAHUC	Responsable Police de l'eau CS, Immobilier
N	Contrôleur, responsable du personnel et du matériel
Subdivision de Port-sur-Saône	
Hubert PETIT	Responsable Exploitation Entretien
Denis JEANDENAND	Responsable Travaux, Gestion DPF
Subdivision de Rhône et Alpes	
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable Maintenance prévention
Christian JACQUEMARD	Responsable Domaine
N	Responsable Exploitation
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Eric VUILLIER	Responsable Travaux

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et chefs de subdivision, délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
PIGNOT Georges	Responsable Travaux
Subdivision de Grand Travaux	
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Eric	Responsable secteur amont et Interventions TP.
MACART Lionel	Adjoint au chef du pôle plongée
PATER Jean Sylvère	Responsable Maintenance des ouvrages
RIGOLLET Cyril	Responsable Entretien secteur aval et Balisage
Subdivision de Dole	
FRANCIOLI Régis	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable Équipes Exploitation
BARTHE Olivier	Technicien Maintenance
Subdivision de Frontignan	
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable Exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable Maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable Entretien
N	Responsable Entretien
RACE Hervé	Responsable Gestion
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable Maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
QUONIOU Bernard	Gestionnaire site de FILLON
NOURRY Pascal	Gestionnaire site de COUZON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe Entretien à FILLON

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et chefs de subdivision, délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable équipe entretien
MAL Christian	Responsable équipe entretien-exploitation
JOFFRIN Henri	Responsable équipe entretien-exploitation
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable pôle maintenance
Subdivision de Rhône et Alpes	
Subdivision de la Vallée du Doubs	
BROLIN Michel	Adjoint d'exploitation
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable Domaine
COUSSEMENT Yves	Adjoint Travaux
STHELIN Bruno	Adjoint d'exploitation
CHAGROT Olivier	Adjoint d'Exploitation
PAN Jean-Michel	Gestion matériel
MONCH Gérard	Adjoint travaux
ROUHIER Gildas	Exploitation. Gestion maisons éclusières
CORDIER Vincent	Gestion matériel
MOSSARD Vincent	Correspondant sécurité prévention

Nancy, le 1^{er} février 2012

**Décision portant délégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 2 janvier 2012 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- Jean ABELE, adjoint à la directrice interrégionale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Christelle BARASSI, secrétaire générale adjointe ;
- Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation ;
- Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ;
- André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

Article 5:

La décision portant subdélégation de signature du 2 janvier 2012 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALLY
004	Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Maryan KOLANEK
012	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
013	Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU
015	Subdivision de GIVET	Francis MARTIN par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART
022	Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL
024	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
025	Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT

009	Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Michelle LAQUENAIRE par intérim
006	Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Nathalie CAEL
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS Subdivisions et UTI	Nom des chefs d'arrondissements de subdivisions et d'UTI
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Jean-Louis AUBERTEIN
Secrétariat Général	Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Christine KOENIG
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michelle LAQUENAIRE par intérim
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU
Subdivision de GIVET	Francis MARTIN par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est-Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT

Nancy, le 1^{er} février 2012

Décision portant délégation de signature

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 2 janvier 2012 portant subdélégation de signature de Mme Corinne de LA PERSONNE,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice interrégionale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation à l'effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à :

- Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières et de la subdivision de Givet par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l'UTI CMRO ;
- Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'antenne de Toul de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'antenne de Metz de l'UTI Moselle ;
- Luc VUIDART, responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Arnel AUBERT, responsable de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

Article 6 :

En matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, délégation permanente est donnée pour signer :

- Les actes de coordination de la sécurité et les plans de prévention, dans la limite de 90 000 € HT ;
 - les attestations à la formation prise de poste de travail, les habilitations et autorisations pour le poste de travail, dans la limite de leurs attributions, aux personnes suivantes :
- M. Xavier MANGIN, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, à Mlle Christelle BARASSI, adjointe ;
 - M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
 - Mme Michelle LAQUENAIRE, responsable de l'arrondissement développement de la voie d'eau par intérim ;
 - M. André MAGNIER, responsable de l'arrondissement études et grands travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, à M. Daniel BALY, adjoint ;
 - M. Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances ;
 - M. Michel MALINGREY, responsable de l'unité territoriale de l'itinéraire Canal de la Marne au Rhin Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE à M. Bruno ALBERICI, adjoint ;
 - M. Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Nicolas MOREAU, adjoint ;
 - M. Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, à M. Yannick PAYOT, adjoint ;
 - M. Francis MARTIN, responsable de la subdivision de Givet par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint par intérim ;
 - M. Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS à M. Frédéric MARCHAL, adjoint ;
 - M. Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, à Mme Bernadette FORET, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET à M. Stéphane MUNOS, adjoint ;
 - M. Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun, et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE à M. Patrice MACEL, adjoint.

Article 7 :

La décision portant délégation de signature du 2 janvier 2012 est abrogée.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 1^{er} février 2012

**Décision portant délégation de signature
pour la passation et l'exécution des marchés**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu la décision 2 janvier 2012 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,

Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Noms	Fonctions
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI	Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Louis AUBERTEIN	Responsable de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Olivier VERMOREL	Responsable de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim
Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle) Adjointe Adjoint
Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Frédéric MARCHAL, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Metz (UTI Moselle) Adjoint Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART, Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART et Jean-Yves HELLE, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)

Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE et Luc VUIDART, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRO Adjoint Adjoint
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Nicolas MOREAU	Responsable de la subdivision de Charleville Adjoint
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Frédéric ROGISSART	Responsable de la subdivision de Givet par intérim Adjoint par intérim
Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL	Responsable de la subdivision de Verdun Adjoint Adjoint
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CMRE-EN Adjointe Adjoint
Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT	Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire CV Adjoint

1.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

Noms	Fonctions
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 2 janvier 2012 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 1^{er} février 2012

Décision portant délégation de signature

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code des transports,
Vu la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,
Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1^{er} février 2011,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,
Vu la décision du 13 mai 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 2 janvier 2012 portant délégation de signature en matière de chômages et horaires de navigation,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice interrégionale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 13 mai 2009 susvisée, à savoir :

- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...) soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau).

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée dans l'ordre et successivement à MM. Jean-Louis AUBERTEIN, Philippe MOREL, Michelle LAQUENAIRE à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée aux cadres d'astreinte de Direction ci-après, à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1 :

- Corinne de LA PERSONNE
- Jean ABELE
- Jean-Louis AUBERTEIN
- Daniel BALY
- Michelle LAQUENAIRE
- André MAGNIER
- Xavier MANGIN
- Olivier VERMOREL

Article 4 :

La décision portant délégation de signature du 2 janvier 2012 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE